

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 5 MARS 2021

Le vendredi 26 février deux mille vingt et un, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le vendredi 5 mars deux mille vingt et un à 19h00.

Le vendredi 5 mars deux mille vingt et un à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Estrade Laurent, Girard Éric, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Oger Jacqueline, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

**Absents représentés :** Mesdames, Messieurs : Carolus Coralie (*Jean-Louis Ledoux*), Ducroq Agnès (*Laurence Berland*), Sèvre Alain (*Charles Deroo*), Sinault Christophe (*Eric Girard*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du mardi 16 février 2021

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 16 février 2021, demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Décisions prises par le Maire (DIA) en matière d'urbanisme depuis le Conseil Municipal du 16 février 2021

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

<i>Date</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Adresse</i>
04.02.2021	AK 199	12 rue Saint Louis
04.02.2021	AL 34	53 avenue de Poitiers
04.02.2021	AN 27	Rue du Payré
04.02.2021	AT 183	1 rue des Cormiers
11.02.2021	AO 35 AO 36	114 rue de Chypre 9267 rue Chebroux

### Contrat d'étude de diagnostic de l'église Notre Dame et Saint Junien

Monsieur Charles Deroo, Conseiller Délégué en charge du patrimoine présente ce dossier.

Monsieur Charles Deroo rappelle la commission Patrimoine du 10 février 2021 au cours de laquelle il a donné le compte rendu de la réunion de travail avec Monsieur Denis Dodeman, Architecte en chef des Monuments Historiques concernant la consultation pour la réalisation d'une étude de diagnostic de l'église.

Il présente ensuite le projet de contrat d'étude ainsi que le devis du cabinet Art Graphique et Patrimoine concernant

- Option 1 : Relevés lasergrammétriques en couleur
- Option 2 : Relevés photogrammétriques des extérieurs
- Option 3 : Restitutions DAO sous Autocad

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel concernant ce dossier :

## Plan de financement prévisionnel « Diagnostic Église »

DEPENSES		RECETTES	
Diagnostic (Architecture Patrimoine et Paysages)	24 770.00 €HT	DRAC (50%)	18 535.00 €
Art Graphique et patrimoine Option 1+2+3	12 300.00 € HT	DSIL (30%)	11 121.00 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>7 414.00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>37 070.00 €HT</b>		
TVA	7 414.00 €	Retour TVA	7 414.00 €
<b>Total TTC</b>	<b>44 484.00€ TTC</b>	<b>Total TTC</b>	<b>44 484.00 € TTC</b>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à faire les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, site de Poitiers Vienne ainsi qu'auprès de la Préfecture de la Vienne pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'étude de diagnostic auprès du cabinet d'Architecture Patrimoine et Paysage pour un montant de 24 770.00 € HT ainsi que le devis des options 1, 2 et 3 auprès du cabinet Art Graphique et Patrimoine pour un montant de 12 300.00 € HT.  
Les devis sont joints en annexes à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes d'investissement à l'opération N° 0061 : Restauration de l'église sur le Budget Primitif 2021 Commune de Lusignan.

### Questions diverses

Suite à un courriel adressé aux conseillers municipaux, Jean-Louis Ledoux informe les membres du conseil municipal du projet de centre de vaccination à Lusignan porté par la Maison Médicale de Lusignan. Pour rappel, la Maison Médicale réalise des tests de dépistage de la Covid-19 à l'Espace 5 tous les après-midi sur rendez-vous pris par Doctolib.

L'équipe médicale a fait une demande pour l'ouverture d'un centre de vaccination contre la Covid-19 à l'Espace 5, elle est en attente de la réponse de l'ARS. Les détails techniques seront affinés lorsque l'ARS aura validé le dossier. Jean-Louis Ledoux précise qu'il ne dispose pas d'informations complémentaires concernant le centre de vaccination à Vivonne. L'approvisionnement en vaccins reste problématique. D'autre part, la campagne nationale de vaccination va permettre aux pharmacies de vacciner prochainement. Les Maires du territoire mélusin ont été informés du projet par l'équipe médicale lors d'une réunion. Ce service de proximité sera déployé avec le soutien de la municipalité dès l'aval de l'ARS.

Concernant la vaccination des résidents de la Résidence Autonomie du Val de Vonne, la vaccination ne se fera pas au sein de l'établissement contrairement à ce qui avait été prévu en janvier 2021. Les résidents ont été transportés en minibus au centre de vaccination du Chu de Poitiers les 4 et 5 mars 2021.

Christian Chaintré souhaite aborder le sujet des écoles concernant le projet de fusion et de fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

Il indique que son expérience professionnelle passée en tant que directeur d'école lui permet d'apporter des précisions sur le sujet et veut essayer d'éclairer le débat. Il a également rencontré cette semaine Jacky Michaud adjoint au Maire chargé des écoles.

Il rappelle que le conseil municipal a été élu pour servir en priorité l'intérêt de la population mélusine, les slogans de campagne des deux listes aux élections municipales le mentionnant. Ce projet selon lui n'en apporte pas mais comporte des inconvénients. Si les deux écoles sur regroupées sur un seul lieu, et vu des effectifs actuels qui sont très faibles (la taille moyenne de l'école élémentaire est de 160 environ et 75 pour l'école maternelle), ce sera 200 enfants regroupés sur un seul lieu.

Il précise que la moyenne est de 250 enfants sur les 10/15 dernières années voire 270/280 élèves les années les plus hautes.

Avec le regroupement sur un seul lieu, les espaces devront être partagés. Les temps de récréation risquent de faire augmenter le risque d'incidents et d'accidents entre enfants car l'espace sera réduit ; les cours de récréation des écoles maternelles nécessitant des aménagements obligatoires contrairement aux élémentaires. Aujourd'hui, les conditions actuelles permettent à l'école d'avoir très peu d'incident, l'espace partagé (dont zone pour jeux de ballons) étant suffisant pour que chaque enfant trouve un espace pour passer une bonne récréation. Il ajoute que de mauvaises conditions des temps de récréation sont défavorables à l'apprentissage des enfants.

Concernant la fonction de directeur d'école, celui-ci dispose d'un temps de décharge d'une journée par semaine pour 160 à 170 enfants. La hausse de l'effectif ne facilitera pas ses relations avec les parents pourtant fondamentales.

Le directeur d'école n'a pas de fonction hiérarchique vis-à-vis des enseignants mais des fonctions de gestion, de sécurité, d'organisation notamment avec les atsem, les personnels accompagnant les enfants en situation de handicap, les personnels de cantine, garderie. Actuellement, cela prend déjà beaucoup de temps.

Avec la fusion, le temps de décharge passerait à 1,5 journée.

Christian Chaintré craint que la fermeture de la classe soit reportée à l'année prochaine même avec la fusion car les fermetures de classe sont étudiées au vu du nombre moyen d'enfants par classe. La fusion nivellera vers le bas les moyennes car les effectifs de maternelles sont moindres.

D'autre part, il indique que Lusignan serait le seul chef-lieu de canton de la Vienne à ne plus avoir d'écoles maternelles et élémentaires, alors que les écoles primaires (c.a.d. regroupement des écoles maternelle et élémentaire) existent plus sur les petites communes du fait de leur plus faible effectif, ce qui n'est pas le cas de Lusignan.

La situation risque d'être ingérable car les projets portés par la municipalité (ex. Petite cité de caractère) visent à un accroissement de la population notamment les jeunes. D'autre part, il rappelle que la fusion des écoles est définitive car la dé-fusion est une décision de l'inspection académique.

Il y a 30 ou 35 ans, les politiques de l'Education Nationale étaient au contraire de partager sur deux sites les écoles élémentaires ayant de gros effectifs (ex. : Châtelleraut, Poitiers) pour que la gestion du quotidien par le directeur d'école et ses relations avec les parents soient les meilleures possibles.

Anne Braconnier-Gatard indique qu'elle a entendu une rumeur concernant Coulombiers : le projet de fusion des écoles de Coulombiers serait arrêté, Mme le Maire ayant changé d'avis après avoir interrogé les enseignants. A-t'on fait la même démarche à Lusignan ?

Jean-Louis Ledoux explique, après en avoir discuté ce matin avec Isabelle Mopin, que l'accord entre le maire et les enseignants de Coulombiers précédemment passés a été remis en question dernièrement par les enseignants.

Après avoir été interpellé par la représentante de la FCPE cette semaine, Jean-Louis Ledoux indique qu'il recevra avec Jacky Michaud demain matin en mairie les représentantes des 2 associations de parents d'élèves de Lusignan pour échanger sur le sujet.

Il ajoute qu'un conseil d'école doit avoir lieu pour donner son avis sur ce sujet. Prévu initialement, le 11 mars en visio, mais souhaitant que la réunion se fasse en présentiel, Jean-Louis Ledoux a proposé au directeur d'école une réunion organisée par le Maire avec parents et enseignants se fasse à l'Espace 5 le jeudi 11 mars à 18h00, un conseil d'école ne pouvant se faire sous l'égide de l'administration. Puis, le conseil d'école des 2 écoles se déroulera en visio le 18 mars pour donner son avis sur le projet de fusion.

Mme Castels est invitée à la réunion le 11 mars ainsi que M. Parmentier du Sivos.

La directrice de l'école maternelle sera absente.

L'administration prendra ensuite sa décision sur le maintien ou la fermeture de classe.

Christian Chaintré indique que l'effectif prévu est de : 134 enfants voire au-dessus à la rentrée + 60 enfants de l'école maternelle. Il y a un écart de 3 enfants. Jean-Louis indique que les chiffres qu'il possède ont été communiqués par le Sivos.

Christian Chaintré ajoute que le Dasen a publié dans la presse les ouvertures et fermetures de classe programmées qui seront validées le lundi 8 mars, Lusignan n'y apparaît pas, il y a eu des abandons de fermeture. Jean-Louis Ledoux précise que le Dasen peut sursoir à fermeture. Christian Chaintré ajoute que si les effectifs projetés sont confirmés, la fermeture ne se fait pas mais si les chiffres sont en-dessous, la

fermeture se fera. Il précise que le Dasen a fixé le seuil à 25,4 enfants par classe pour Lusignan : le Dasen n'applique pas sa propre règle qui est de 25. Lusignan n'est pas dans la liste publiée car selon lui la fermeture n'est pas justifiée.

Christian Chaintré explique la carte scolaire : elle se fait selon les besoins de nouveaux postes qui conduisent à des projets de fermeture qui sont ensuite appliqués selon les réactions locales.

Jean-Louis Ledoux indique que la fusion est un moyen de bloquer la fermeture de classe. Il souhaite discuter avec les enseignants et les parents avant.

Christian Chaintré serait surpris si les parents y seraient favorables car l'intérêt de ce projet pour les familles et les enfants n'est pas présenté. Mais il voit l'intérêt pour l'éducation nationale car, selon lui, cela facilitera les fermetures de postes.

Jean-Louis Ledoux reprend la parole et demande s'il y a d'autres questions.

Anne Braconnier-Gatard demande si l'écart d'effectifs vient des enfants de la classe Ulis. Jean-Louis Ledoux répond que non, des enfants sont partis en janvier. Il redemandera les chiffres.

Jean-Louis Ledoux indique qu'il est constaté une baisse des effectifs de 10 % par an environ. Les nouveaux arrivants n'ont pas ou peu d'enfants, il y a peu de terrains constructibles, la dynamique n'est pas la meilleure.

Selon Christian Chaintré, la fermeture se fera à la rentrée scolaire suivante alors que les inconvénients seront pendant des années, on se tire une balle dans le pied, sauf à servir les intérêts de l'éducation nationale ou du Sivos.

Jean-Louis Ledoux indique qu'il ne s'agit pas d'une décision du Sivos. Christian Chaintré précise que cette décision peut intéresser le Sivos pour des raisons financières. Jean-Louis Ledoux indique que non mais les coûts sont importants, la densification des effectifs va faire baisser ces coûts et donc les charges de la commune.

Jean-Louis Ledoux clôt le débat, il veut l'avis des enseignants et des parents et ce projet sera étudié à la prochaine réunion de conseil municipal le 19 mars.

Jean-Louis Durand veut faire une remarque concernant les coûts et relève que l'on peut ajuster la place et l'effort par enfant dans un sens ou dans l'autre. Mais selon lui le nivellement vers le bas n'est probablement pas ce pour quoi les élus sont attendus. Il ajoute qu'il faut bien peser cette histoire avant la prise de décision.

Christian Chaintré interroge Jean-Louis Ledoux dans le cas où les parents manifestent leurs désaccords.

Jean-Louis Ledoux indique à nouveau qu'il veut écouter les personnes et prendre une décision après.

Christian Chaintré pense que le travail de l'opposition est sous-estimé alors que les élus de l'opposition soutiennent les projets de la majorité qu'ils estiment justifiés. Jean-Louis Ledoux indique que non, il a pris notes des éléments qu'il a donnés, la décision sera prise en séance de Conseil Municipal avec prise de paroles de l'opposition comme d'habitude. Une synthèse préalable sera faite le 19 mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et ferme la séance de Conseil Municipal à 20h03.